

Nos collectivités locales en danger !

Même si les collectivités se doivent de prendre part à l'effort de réduction de nos déficits publics, le caractère insoutenable et inéquitable de la baisse des dotations de l'Etat n'est pas acceptable. Cette coupe drastique de 12,5 milliards d'euros, de 2013 à 2017, va constituer un manque à gagner au niveau de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Pour notre Commune, cette baisse représente un cumul en 2015 de 33 026 € depuis 2013, soit l'équivalent de 14,56 points de fiscalité locale.

Une telle répercussion sur les impôts locaux n'est pas tenable pour les citoyens. De plus ces mesures condamnent la croissance et poussent les collectivités locales à réduire les investissements et les services à la population. Cette situation va générer une impasse financière pour les communes avec une équation budgétaire qui deviendra impossible.

L'association des Maires de France (AMF) avec le soutien des collectivités a alerté le Gouvernement sur les risques encourus et a demandé de revoir le niveau de l'effort des collectivités avec un calendrier allongé au-delà de 2017. Des pistes sont à l'étude, mais rien de finalisé pour le moment. Vient se greffer à cela le projet de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui font craindre pour le devenir de nos communes.

Les interventions de l'AMF et de nombreux élus de proximité ont permis que l'élection au suffrage universel direct des Conseillers Communautaires, en dehors des périmètres communaux, ne soit pas retenue. Une menace écartée au vu de l'attachement des Français à leurs communes.

Malgré ces avancées, le texte de la loi NOTRe, en raison de sa philosophie technocratique, tourne systématiquement le dos à la démocratie de proximité et sa complexité.

En ne laissant pas la possibilité aux élus de définir le bon choix des périmètres dans le cadre des commissions départementales de coopérations intercommunales, pour tenir compte des réalités géographique et démographique, la loi NOTRe accélère la perte de proximité et dégrade la démocratie locale en éloignant les lieux de décisions.

Il en va de même pour l'obligation de transferts de compétences vers les inter communalités (tourisme, eau et assainissement...)

Vient s'ajouter à cela de nouveaux efforts ; l'annonce des austérités plus importantes dans les années à venir avec la plus grosse part de la diminution des dotations de l'état planifiée entre 2016 et 2017, années qui subiront de plein fouet l'impact économique des baisses précédentes.

Cela va entraîner une diminution encore plus drastique de l'investissement dans les années à venir. Des répercussions inquiétantes pour l'économie locale, le niveau de la fiscalité et les services à rendre à la population.

La tenue des journées du patrimoine, les 19 et 20 septembre 2015, sera l'occasion d'informer, d'échanger avec les habitants sur cette situation et de recueillir leur soutien pour la défense de nos communes.

Philippe TILLET
1er Maire-Adjoint
Conseiller Communautaire

Périscolaire 2015-2016

Pour continuer à respecter les exigences nationales pour la mise en place des rythmes scolaires, la commune va développer une stratégie opérationnelle et durable. Apporter un service adapté aux enfants et optimiser l'enveloppe financière pour éviter de taxer à nouveau les parents.

Le personnel municipal :

Afin d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions, les activités proposées par le personnel communal seront associées à la présence de 2 intervenants pérennes tout au long de l'année scolaire. Effectivement la municipalité touche une aide de l'Etat pour la mise en place des temps périscolaires (50 € par enfant donc environ 5 000 € pour l'année scolaire). Elle participe au financement annuel des temps périscolaires qui représente pour l'année scolaire 2014 -2015 : 25 000 €. Cette somme permet de répondre en partie, à la majoration de salaires nécessaire à la hausse du temps de travail des personnels communaux. Ensuite, le Maire désireux d'offrir des activités aux élèves propose à chaque employée municipale concernée de suivre des formations durant les périodes de vacances scolaires. Enfin, l'équipe enseignante s'associe aussi à ce changement des rythmes scolaires en contribuant à leur réussite.

Périscolaire 2015-2016 (suite et fin)

Les intervenants :

Les dotations de l'Etat en constante baisse obligent notre commune à réduire ces dépenses. Le Maire ne veut pas diminuer les prestations proposées mais se doit d'être extrêmement vigilant. Pour se faire, s'appuyer sur un noyau pérenne d'intervenants va nous permettre de proposer tout au long de l'année des activités de musique et des activités physiques et sportives. Les 2 intervenants, présents tout au long de l'année scolaire, vont pouvoir travailler avec l'ensemble des enfants de l'école. Enfin, comme vous le savez, notre cantinière également responsable de l'organisation des temps périscolaires part en retraite fin octobre. L'intégration de la nouvelle cantinière et quelques modifications de mission sont donc nécessaires.

Merci à tous (personnel communal, parents, intervenants, enfants) pour votre compréhension et votre participation : notre travail commun sera, comme l'année scolaire passée, la clé de notre réussite.

Emmanuel MAZAUDOUX
2ème Maire-adjoint



Un nouveau visage pour notre cour d'école !

Après concertation avec le Directeur et l'équipe enseignante, notre ATSEM et l'agent technique sont passés en mode «création, action ».

Comme vous avez pu le découvrir ce mardi 1er septembre 2015, jour de la rentrée scolaire, notre cour d'école rayonne de mille feux : après une création réalisée par notre ATSEM, l'agent technique est venu apporter vie et couleur à ces esquisses qui vont ravir nos écoliers. Maintenant ils auront à leur disposition des jeux qui leur permettront, s'ils le souhaitent, de profiter autrement de leurs récréations.

Merci à nos employés qui par leur sens du service nous donnent un nouveau regard sur notre cour d'école.

